

49

L'an 1737 Le Ling febvrier a été inhumé le corps
de Louis François deedi hier âgé de vingt deux
mois fils de mess^{rs} de Lamoignon Counciller du Roi &
Sébastien de Paris, demeurant a Paris rue Geoffroy
Ladureau. Cet enfant a été nourri par Jeanne
Perrault femme de Jean le père de cette paroisse
ont signé

Flament Curé

L'an 1739 Le dix febvrier a été baptisé Antoine Philippe
né d'aujourd'hui du mariage de Charles Vermeil
et de Marie Spontin le père Antoine de gard
La marraine Angélique Grolleau ont signé

Flament Curé

Digard

L'an 1739 Le vingt febvrier a été baptisé Jean
Christophe né hier du mariage de Jean Tullot et
de Marie Nicole Thomas le père Jeanne
Christophe La marraine Genevieve Jeanne Coustons
ont signé

Flament Curé
estienne Romant

L'an 1739 Le vingt sept febvrier a été inhumé le Corps
de Claude deedi hier âgé de huit jours fille de Louis
Gailly demeurant a Paris chez le sieur Bellier relieur
rue de Beaunais proche St Jean de l'Arvan Cet enfant
a été nourri par Jeanne Perrault femme de Jacques Villain
de ma paroisse ont signé

Flament Curé

L'an 1739 Le trois mars a été baptisé Marguerite
Constance née hier du mariage de Louis Vasse
et de Charlotte Rivier le père Jeanne
de la Roche La marraine Marguerite
Rivier ont signé

Flament Curé
Rodent Marguerite
auby
Marguerite
auby
Rodent Marguerite
auby

L'an 1739 Le dix huit mars a été
inhumé le Corps de Louis deedi hier âgé
de six ans et
quatre mois fils de feu Louis
deedi et de Genevieve Magnot sa mère
ont signé



Flament Curé

L'an 1739 Le 11 avril a été inhumé dans
l'Eglise de cette paroisse le Corps de
mess^{rs} de Lamoignon Counciller du Roi
Le Corps de Mess^{rs} Jean Baptiste Flament
bachelier en droit âgé de cinquante trois ans
environ après avoir reçu les sacrements
de l'Eglise en présence de m^{rs} L'Evêque
de Paris son parent et de Mess^{rs} les
Curés de Suffigney, L'Evêque
de Cambodge et d'Isidore Buvon Curé de Villers
Jardun C. de Tronj. Allemagne

Flament Curé
D'Isidore Buvon

L'an mil sept cent trente neuf Le treize avril
après les publications faites par trois jours
de dimanche et fête ont été mariés par moi
curé d'Isidore le villonoy sousigné au de vant
d'un curé d'une part Jean Bertrand homme
veuf de Marie Louise Soier attesté de ses
parents d'autre part Marie Charlotte
Garnier fille majeure de Charles Garnier
et de Marguerite horce assisté de ses parents
et autres parents Jean Ceytraut
notaire
L'Evêque de Paris
Jean Ceytraut
notaire
L'Evêque de Paris
Jean Ceytraut
notaire

Lorsque Paul de Gouffon filz mineur de Duffort,
 Jean Gouffon s. de Duffort, marie Louise de la Riviere
 deffunt en marie Magdelaine de Beauvais fille
 majeure de son Claude Beauvais en Dame Gouffon
 apres le mort de cette paronne sans qu'elle soit
 tenue aucun engagement en presence de Claude
 petiti de pieux, Charles Natuel Bouffon en tant que
 digand amir de cette paronne leigete au lignier
 et de son le marie deffunt de la Riviere sans lignier
 et en presence en son de Nicolas Bouffon qui
 a declare le seavoir lignier **Carde petit**
de la Riviere **deffunt** **deffunt**
deffunt **deffunt** **deffunt**
deffunt **deffunt** **deffunt**
deffunt **deffunt** **deffunt**

Le 1733 le trente jour on est fiancé en mariage en face
 de notre seigneur St. Etienne de la ville de Paris apres
 la publication des bans faite selon la coutume de Paris
 celle de St. Paul de la paronne la permission des Sup.
 lorsque Paul de Gouffon qui la fin donne aucun engagement
 Jean Nantier age de dix huit ans quatre mois de son
 marie en Dame Vasse la paronne de cette
 paronne s. gemenise par son filz, M. deffunt de
 deffunt Nicolas par son marie en seigneur de
 paronne de cette paronne en presence de
 Nicolas Nantier par Nicolas Nantier et Louise
 Nantier par son seigneur Jean Natuel par son seigneur
 Louis Vasse M. deffunt par son seigneur Nicolas
 par son seigneur deffunt par son seigneur deffunt
 Alexandre Noury par son de la marie en cause
 de la femme deffunt par son seigneur de cette
 paronne lequels en tant que seigneur deffunt deffunt
 declare le seavoir lignier les paronne cy dessus

1499

quatre filz
 au l'hye avec nous ce trentième jour 1739
 Jeannotte & Nicolas Nantier
 Louis Nantier ver. Meil Vasse de
 Nicolas Lavant & Simon Lavant
 H. Noury Gouffon Gouffon
 Gouffon Gouffon

Le 1733 le trente jour on est fiancé en mariage en face
 de notre seigneur St. Etienne de la ville de Paris apres
 la publication des bans faite selon la coutume de Paris
 celle de St. Paul de la paronne la permission des Sup.
 lorsque Paul de Gouffon qui la fin donne aucun engagement
 Jean Nantier age de dix huit ans quatre mois de son
 marie en Dame Vasse la paronne de cette
 paronne s. gemenise par son filz, M. deffunt de
 deffunt Nicolas par son marie en seigneur de
 paronne de cette paronne en presence de
 Nicolas Nantier par Nicolas Nantier et Louise
 Nantier par son seigneur Jean Natuel par son seigneur
 Louis Vasse M. deffunt par son seigneur Nicolas
 par son seigneur deffunt par son seigneur deffunt
 Alexandre Noury par son de la marie en cause
 de la femme deffunt par son seigneur de cette
 paronne lequels en tant que seigneur deffunt deffunt
 declare le seavoir lignier les paronne cy dessus

Louis Nantier
 La même année le 1733 on est fiancé en mariage en face
 de notre seigneur St. Etienne de la ville de Paris apres
 la publication des bans faite selon la coutume de Paris
 celle de St. Paul de la paronne la permission des Sup.
 lorsque Paul de Gouffon qui la fin donne aucun engagement
 Jean Nantier age de dix huit ans quatre mois de son
 marie en Dame Vasse la paronne de cette
 paronne s. gemenise par son filz, M. deffunt de
 deffunt Nicolas par son marie en seigneur de
 paronne de cette paronne en presence de
 Nicolas Nantier par Nicolas Nantier et Louise
 Nantier par son seigneur Jean Natuel par son seigneur
 Louis Vasse M. deffunt par son seigneur Nicolas
 par son seigneur deffunt par son seigneur deffunt
 Alexandre Noury par son de la marie en cause
 de la femme deffunt par son seigneur de cette
 paronne lequels en tant que seigneur deffunt deffunt
 declare le seavoir lignier les paronne cy dessus

L'an 1739 le 28 octobre a été signée Catherine Charlotte
Françoise âgée d'un mois fille de M^r Antoine de la Roche et de
celle de la Roche Catherine de la Roche sa femme sa fille aînée
cette parolle signée Gobelet

La même année le 29 d'octobre a été signée Catherine Charlotte
Françoise âgée d'un mois fille de M^r Antoine de la Roche et de
celle de la Roche Catherine de la Roche sa femme sa fille aînée
cette parolle signée Gobelet

Gobelet curé

Le deux Novembre a été juché le corps
de Nicolas de la Roche de la Roche de la Roche
Gobelet curé

La même année le troisième Novembre a été juché
le corps de Marie de la Roche de la Roche de la Roche

de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche
Gobelet curé

La même année le cinquième Novembre a été juché
le corps de Nicolas de la Roche de la Roche de la Roche

de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche
Gobelet curé

La même année le onze Mars a été signée Marie
de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche

Gobelet curé

La même année a été juché le corps de
Gobelet curé

Gobelet curé

1739

LE PRESENT REGISTRE, Contenant deux
feuillets cottez & paraphéz par premier & dernier,
par Nous Louis Marie Robert Marquet, Chevalier Sei-
gneur de la Noüe, Conseiller du Roi, Lieutenant Ge-
neral au Bailliage & Sieg Prefidial de Meaux, pour servir
à enregistrer les Actes des Baptêmes, Mariages & Sepul-
tures de la Paroisse de Meaux pendant
pendant l'année mil sept cens ~~seize~~ ^{neuf}
& six semaines au plus tard après l'expiration de ladite
année, être l'un des deux Registres, signé conformé-
ment à la Declaration du Roi du 9. Avril 1736. & cer-
tifié véritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté
ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine
contre ledit Sieur Curé de 10. livres d'Aumône & de saisie
de son Temporel, & contre les Marguilliers de 10. livres
d'amende, & les uns & les autres de tels dépens, domma-
ges & interêts qu'il appartiendra, le tout suivant ladite
Declaration du 9. Avril 1736. & les anciennes Ordon-
nances. Fait à Meaux en notre Hôtel le
Décembre mil sept cent

Marquet

L'an 1739 le deux décembre a été juché le
corps de Catherine de la Roche de la Roche de la Roche
Gobelet curé

La même année le trois décembre a été juché
le corps de Nicolas de la Roche de la Roche de la Roche
Gobelet curé

La même année le cinq décembre a été juché
le corps de Marie de la Roche de la Roche de la Roche
Gobelet curé

